



Controle fiscal en entreprise

Par **capucine31**, le **25/05/2011** à **14:39**

Bonjour,

J'ai été nommée, il y a 7 mois, gerante minoritaire de la sarl dans laquelle j'occupais les fonctions de Directrice commerciale. La SARL, suite à ce changement de nomination, va être contrôlée fiscalement. Vais-je être contrôlée à ce moment là également sur ma situation personnelle ou bien l'administration fiscale va t-elle m'envoyer une nouvelle lettre pour me contrôler à titre personnel?

Je vous remercie pour votre réponse.

Par **Melanie555**, le **26/05/2011** à **19:10**

Le contrôle fiscal d'une Société n'entraîne pas systématiquement le contrôle de son gérant.

Si l'administration fiscale veut vous contrôler à titre personnel, elle se doit de vous le notifier par LRAR à votre adresse personnelle. Ce contrôle porte le doux nom d'ESFP (examen de la situation fiscale personnelle).